

COMMISSION ELECTORALE DE L'UNIVERSITÉ

Pour les élections à l'Assemblée plénière

Composition pour 2023-2024¹

	Membres effectifs	1^{ers} suppléants	2^{es} suppléants
Président de la Commission	Patrick Goffaux	<i>Emmanuel Slautsky</i>	
Corps académique	Jean-Benoît Pilet	<i>Luca Tomini</i>	<i>Catherine Janssen</i>
	Vincent de Coorebyter	<i>Caroline Close</i>	
Corps scientifique	Romain Biesemans	<i>Paul Hermant</i>	<i>Eric Fabri</i>
	Sacha Rangoni	<i>Natacha Kahan</i>	<i>Pierre-Jean Delvoye²</i>
PATGS	Frédéric Schmitz		
	Ahmed El Mnaouer		

Article 91 du Règlement électoral :

Les membres effectifs et les membres suppléants de la Commission électorale ne peuvent être membres, effectifs ou suppléants, de l'Assemblée plénière de l'Université, d'une Commission du personnel ou de la Commission administrative, candidats à une fonction électorale au sein de cette Assemblée ou d'une de ces Commissions. Ils ne peuvent pas plus être membres effectifs ou suppléants des bureaux électoraux ou de dépouillement.

Tout membre ou membre suppléant de la Commission électorale qui cesse de faire partie de l'Université, ou qui se porte candidat ou candidat suppléant à une fonction électorale citée dans l'alinéa précédent, cesse d'être membre ou membre suppléant de la Commission électorale.

Article 93 du Règlement électoral :

Sans compter son Président ou un de ses représentants, la Commission électorale ne siège que si un membre de chaque corps est présent ou représentés par un de ses suppléants.

¹ Conseil d'administration du 18 septembre 2023.

² Information communiquée le 15 novembre 2023.